



Groupe de travail Loire-Bretagne Espèces exotiques envahissantes

Avec le soutien financier de :



**Réunion du 24 novembre 2015
à l'Ecopôle de la région Centre, grande Salle
3 Rue de la Lionne
Orléans, de 9h30 à 16h30**

Ordre du jour/Sommaire

1. Validation du compte rendu de la réunion du 26 juin 2015 :	2
2. Actualités des coordinations territoriales :	2
▪ Auvergne	2
▪ Basse-Normandie	3
▪ Bretagne	4
▪ Centre-Val de Loire	5
▪ Bassin de la Vienne	6
▪ Limousin	6
▪ Poitou-Charentes	7
▪ Pays de la Loire	8
▪ Loire	10
3. Actualités des réseaux de coordination sur la faune	11
▪ Réseau Vertébrés exotiques envahissants (VEE) du bassin de la Loire	11
▪ Groupe faune exotique envahissante de la région Centre	11
▪ Prise en compte de la faune exotique envahissante à l'échelle du bassin Loire-Bretagne	11
4. Stratégie de gestion et suivi de la mise en œuvre du programme d'actions	11
5. Séminaire d'échange 2016	13
6. Liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin : point d'avancement	13
7. Réalisation de cartographies de répartition des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne	14
8. Actualités nationales	14
▪ Groupe de travail IBMA et UICN	14
▪ Règlement européen	15
▪ Life CROAA	15
9. Points divers	15

Participants:

Arnaud Albert (FCBN), Amélie Bodin (CPIE des Pays Creusois), Benjamin Bottner (EPTB Vilaine), Laurent Chabrol (CBN Massif Central), Florient Desmoulins (CBN BP antenne Centre), Julie Fargier (Conseil général de la Loire), Hélène Gervais (CEN Centre), Christel Goutieras (FDGDON 87), Jacques Haury (INRA-Agrocampus Ouest), Emmanuel Leheurteux (CEN Pays de la Loire), Lucien Maman (AELB), Sylvie Martinant (CEN Auvergne), France Mercier (CEN Basse-Normandie), Léna Rabin (Forum des Marais Atlantique), Paul Hurel (ONCFS), Anne-Charlotte Jean (EPTB Vienne), Roland Matrat (DREAL Pays de la Loire), Nicolas Pipet (IIBSN), Emmanuelle Sarat (UICN), Sylvie Varray (FCEN).

Excusés : Nicolas Ampen (DREAL Bretagne), Samuel André (AELB), Véronique Barthelemy (DREAL Limousin), Marion Brun (Université de Tours), Aurore Coignet (PNR Brenne), Olivier Ducarre (Région Centre), Théo Duperray (Saules et Eaux), Samuel Esnouf (CEN Auvergne), Sabine Greulich (Université de Tours), David Happe (DREAL Auvergne), Stéphanie Hudin (FCEN), Elisabeth Lambert (Université catholique d'Angers), Isabelle Laroche (Conseil régional de Poitou-Charentes), Yvonnick Leseaux (DREAL Centre), Lucien Maman (AELB), Damien Marage (DREAL Bourgogne), Emilie Moine (CPIE des Monts du Pilat), Fabrice Normand (CEN Pays de la Loire), Nina Richard (Université de Tours), Lucile Stanicka (PNR Loire-Anjou-Touraine).

1. Validation du compte rendu de la réunion du 26 juin 2015 :

Le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2015 est validé par les membres du groupe. Il sera mis en ligne sur le site du [Centre de Ressources](#).

Il a été proposé que les prochains comptes rendu soient validés en amont de la réunion suivante afin de les diffuser plus rapidement. De ce fait, une première version du compte-rendu sera proposée aux membres du groupe de travail pour recueillir leurs corrections. Suite à cet envoi et à l'intégration des corrections reçues, une seconde version considérée comme finale sera envoyée au groupe de travail, qui sera considérée comme validée au bout de 15 jours.

2. Actualités des coordinations territoriales :

Auvergne (Sylvie Martinant, CEN Auvergne)

Bilan des actions réalisées en 2015 :

- **Formation des agents du service route :** depuis l'année dernière, le service départemental du Conseil Départemental du Cantal a mis en place une formation à la reconnaissance et à la gestion de cinq plantes invasives à destination des agents du service route (Ambroisie à feuilles d'armoise, Renouées asiatiques, Sénéçon du Cap, Balsamine de l'Himalaya et Spirée de Douglas). Cette année, un accent a été mis sur deux techniques de gestion, à savoir l'épareuse et le curage de fossés. La remontée de données est effectuée grâce au renseignement de bordereaux réalisés par le service environnement et présents dans chaque véhicule de service. Les signalements ainsi recueillis ont permis de réaliser une cartographie des taxons sur le linéaire routier. Malgré une adhésion initiale mitigée, une bonne dynamique d'acteurs s'installe. Une information relative à cette démarche a été relayée dans le bulletin interne et externe du conseil départemental. Des actions similaires concernant uniquement l'ambroisie ont été mises en place dans les autres départements avec l'ARS.
- **Suivi du plan régional de lutte contre l'Ambroisie :** depuis juin 2014, la FREDON (Pascale Tarrade) est missionnée par l'ARS Auvergne pour animer et coordonner le plan régional de lutte contre l'Ambroisie. Les quatre départements auvergnats disposent en effet d'un arrêté préfectoral imposant la destruction obligatoire de l'ambroisie et définissant le cadre réglementaire pour organiser les mesures de lutte. L'ARS Auvergne a structuré un comité technique régional Ambroisie rassemblant une grande variété de partenaires (gestionnaires de milieux naturels, de

linéaires routiers, etc.). Des groupes techniques thématiques (agriculture, linéaires, cours d'eau) ont également été constitués. Un certain nombre de supports ont été mis à jour ou édités ([plaquettes](#), [affiches](#), etc.) et une exposition a été dupliquée par l'ARS.

- **Appui à l'organisation de la journée technique 2015** : le Cen Auvergne a appuyé la FCEN dans l'organisation de la journée technique sur la faune exotique envahissante, où le travail réalisé en Auvergne sur la faune invasive a été présenté (travail sur la liste des espèces exotiques envahissantes d'Auvergne et les [enquêtes participatives](#) 2013 et 2014).
- **Réponse aux sollicitations** : en 2015, le Cen a poursuivi son action de réponse aux sollicitations et d'appui technique aux porteurs de projets.
- **Constitution d'une liste d'espèces exotiques émergentes en Auvergne** : à la demande de la DREAL Auvergne, une cotation de 141 espèces exotiques présentes en Auvergne a été réalisée par le CBN Massif central afin d'identifier les espèces émergentes pour la région, au nombre de 90. Cette liste a été obtenue par le croisement de 3 cotations (Lavergne, EPPO et Weber & Gutt). L'objectif est d'orienter la communication sur ces espèces afin de les détecter le plus tôt possible et éviter ainsi qu'elles ne s'implantent. Un travail similaire a été réalisé pour le Limousin et la région Rhône-Alpes. Le rapport d'étude concernant l'Auvergne est accessible en ligne au [lien suivant](#). Une [fiche alerte](#) concernant la Crassule de Helms a été diffusée dernièrement dans la lettre d'information « [A fleur de massif](#) » (page 7), suite à l'observation de cette espèce dans le Puy-de-Dôme. La Crassule était présente l'année dernière dans des bassins en béton du jardin botanique de Limoges et malgré un enlèvement de l'espèce estimé comme possible, la Crassule est toujours présente à ce jour (pour plus d'informations, contacter [Philippe Antonetti](#)).

Perspectives 2016 : animation du comité régional Espèces exotiques envahissantes d'Auvergne

Le Cen Auvergne a monté avec le CBN Massif Central un projet d'animation global sur les espèces exotiques envahissantes en Auvergne, reposant sur des financements issus du Feder régional, de la région, de l'AELB (flore) et de la DREAL (faune). Les principales actions prévues sont la fusion des deux groupes régionaux (GRAPPE et groupe faune) ainsi que la réalisation d'un site internet dédié pour communiquer largement vers les élus et les acteurs territoriaux. Ce site comportera un espace de recueil de données avec un masque de saisie qui permettra la remontée des observations.

Des études de cas seront également réalisées concernant la prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans la gestion des cours d'eau (en particulier dans les contrats territoriaux) ainsi que dans les espaces collectifs (bords de route, espaces verts), afin de faire un bilan des actions mises en œuvre. Quatre études de cas seront sélectionnées afin de rédiger une fiche expérience de gestion. A partir de ces éléments, une journée sera organisée en 2016 sur ces deux entrées thématiques. Elle sera ouverte aux élus et décideurs, avec une matinée en plénière et des ateliers l'après-midi afin de présenter les études de cas et identifier les perspectives pour 2017.

Basse-Normandie (France Mercier, CEN Basse-Normandie)

Bilan des actions réalisées en 2015 :

Au cours de l'année 2015, le Cen Basse-Normandie a poursuivi la mise en œuvre de la [stratégie régionale](#), qui donne un cadre de travail aux partenaires souhaitant mener des actions sur les espèces exotiques envahissantes. Des journées de formation à la reconnaissance et la gestion des plantes invasives ont été réalisées auprès des acteurs de la Basse-Normandie. D'autres formations ont également été dispensées auprès des services des Conseils Départementaux (services environnement et gestion de routes). Si cette démarche a connu un accueil mitigé, elle permet toutefois de sensibiliser des acteurs potentiellement prêts à s'investir sur la thématique. Plusieurs vidéos courtes à but de sensibilisation sont en cours de montage et seront diffusées en 2016.

Création d'une brigade saisonnière d'intervention

Le Cen Basse-Normandie a créé une [brigade saisonnière d'intervention](#) sur les plantes invasives qui est intervenue de mi-juin à fin septembre dans toute la région. Une équipe de 3 personnes (un technicien et deux agents techniques), recrutée au sein du Cen Basse-Normandie et encadrées par la coordinatrice du programme, était ainsi mobilisable gratuitement par des propriétaires privés, des collectivités et des gestionnaires d'espaces naturels rencontrant des problèmes avec les plantes exotiques envahissantes. Les interventions ont ainsi été réalisées sur de petites stations et les membres de l'équipe d'intervention ont également fait de la sensibilisation sur la thématique, valorisée

dans plusieurs coupures de presse. Avant toute intervention, la brigade a bénéficié d'une formation initiale à la reconnaissance des espèces et à leur gestion.

Les chantiers de gestion d'espèces exotiques envahissantes ont été identifiés grâce à une enquête envoyée aux gestionnaires d'espaces naturels et aux collectivités dès janvier 2015. Des articles de presse mentionnant l'adresse mail créée spécifiquement pour la brigade ont également été diffusés. Au vu du nombre important de réponses, les chantiers ont dû être priorités et tous n'ont pu être réalisés. Pour chaque intervention, un état des lieux initial a été effectué avec le renseignement d'un bordereau. En moyenne, deux passages ont été réalisés dans la saison sur chaque site et un passage sera effectué par la nouvelle équipe l'année prochaine (sous réserve de l'obtention de financements en 2016). Dans certains cas, des personnes sensibilisées par la brigade ont prévu de s'impliquer dans le suivi de certains sites gérés. Après chaque intervention, une fiche de suivi de chantier a été renseignée. Suite aux interventions, une enquête de satisfaction a été envoyée aux bénéficiaires. Celle-ci a mis en évidence l'avantage principal de la brigade saisonnière, à savoir sa gratuité, sans laquelle l'intervention n'aurait pas eu lieu dans la majorité des cas.

Le Cen Basse-Normandie espère pouvoir renouveler ce projet l'année prochaine. La brigade saisonnière d'intervention a été financée par l'agence de l'eau Seine-Normandie et le FEADER ainsi que la fondation Nature & Découvertes (achat de petit matériel). Elle a coûté environ 40.000 € (salaires des 3 agents, achat de petit matériel, location de véhicule de terrain, essence). Les coûts d'encadrement, de planification des chantiers et de montage de dossiers de demandes de subvention, estimés à environ 3 à 4 mois de travail de la coordinatrice, seront intégrés dans le budget de la brigade dans un second temps. Cette brigade a permis une mutualisation des moyens à l'échelle régionale, car les mêmes chantiers réalisés de manière indépendante auraient potentiellement coûté plus cher. Une participation financière symbolique des bénéficiaires était initialement prévue, ainsi que le conventionnement avec les acteurs intéressés par une intervention de la brigade. Face aux difficultés administratives et à l'absence de ligne budgétaire consacrée dans les budgets des collectivités, cet aspect a cependant été écarté.

Perspectives 2016

La stratégie régionale 2013-2015 arrive à son terme et son évaluation sera initiée en 2016. Dans le contexte de la fusion des régions, les suites données à cette stratégie et à son éventuel élargissement à la Haute-Normandie sont incertaines et seront discutées prochainement. Une actualisation de la liste de la flore invasive est toutefois prévue par le CBN de Brest et quelques outils de communication seront édités, ayant notamment pour objectif la communication vers le secteur horticole, les collectivités, etc.

Bretagne (Jacques Haury, INRA Agrocampus Ouest et Benjamin Bottner, EPTB Vilaine)

Le projet de création d'un Cen Bretagne étant en cours, la thématique n'est pas relayée au niveau administratif et il n'y a pas de coordination des actions en Bretagne. Certains bassins versants coordonnent cependant des actions à leurs échelles, tels que les bassins de la Vilaine ou du Couesnon et des actions spécifiques apparaissent notamment au niveau de certains départements. En Ille-et-Vilaine, une équipe de deux ingénieurs de la DDTM travaille sur les invasives (les Renouées asiatiques en particulier) et forment des opérateurs (collectivités). Un groupe de travail sur les espèces invasives a été formé au sein du CSRPN, animé par Philippe Clerjeau (MNHN) et Jacques Haury (INRA Agrocampus).

Le groupe de travail de bassin est valorisé lors des réunions locales, permettant des partages ponctuels de ses outils et de sa stratégie. D'autre part, les possibilités de financement d'une cellule d'animation régionale concernant la Bretagne seront à clarifier car elle ne fait pas partie du bassin de la Loire et ne peut donc pas bénéficier du Feder Loire.

Bassin de la Vilaine :

La région Bretagne est propriétaire du domaine public fluvial (notamment des canaux). Elle dispose d'un budget concernant les espèces exotiques envahissantes compris entre 400 et 500.000 € et met en place des actions, mais sans concertation particulière sur le plan technique. Le SAGE Vilaine a été révisé en 2015 et vient d'être adopté. Il inclut une liste d'espèces ciblées afin d'inciter les différents acteurs (communes, collectivités) à utiliser cette liste en interne ou dans leurs marchés. Un appui technique concernant la mise en place de chantiers de gestion est proposé aux syndicats de rivières, notamment concernant la Jussie.

Les travaux portant sur l'identification des foyers par la télédétection ont été arrêtés en raison de choix stratégiques, mais cet outil reste potentiellement intéressant. L'utilisation de drones peut être pertinente dans le cadre de travaux mutualisés sur la thématique « espèces invasives » (avec plusieurs structures) ou lors de suivis thématiques (roselières, boisements, etc.). Des essais concernant l'utilisation de drones pour la télédétection de différentes espèces ont été réalisés sur le lac de Grand Lieu et en Brière. Cette technique permet une couverture large et exhaustive d'un territoire donné pour un temps de terrain limité, mais sans pouvoir cartographier une zone de plusieurs centaines de kilomètres carrés.

Centre-Val de Loire (Hélène Gervais, Cen Centre et Florient Desmoulins, CBN Bassin-Parisien)

Bilan des actions réalisées en 2015 :

- **Suivi des plantes exotiques envahissantes** : une première mention avérée de *Cabomba caroliniana* a été signalée. Cette espèce a été introduite dans une mare forestière gérée par une association locale, malgré la présence de panneaux d'information appelant à la préservation de ce site géré pour les amphibiens. La gestion de l'Eventail de Caroline a été réalisée il y a 2 à 3 semaines : la mare a été vidée et reprofilée après l'enlèvement de l'espèce. D'autre part, l'espèce *Prunus serotina* prolifère fortement en Sologne et en milieu forestier, ainsi que Laurier palme et le Rhododendron pontique. De plus, des alertes ponctuelles sont signalées sur certaines espèces n'entrant pas dans la définition d'espèces invasives, étant relatives à des espèces localement envahissantes ou en expansion d'aires.
- **Sensibilisation à l'Ambroisie dans le cadre d'appels à projets de l'ARS** : le Cen Centre-Val de Loire a animé des réunions à destination du grand public et tenu un stand dans le cadre d'un salon agricole. Une réunion à destination des agriculteurs a également eu lieu dans le Cher où l'Ambroisie est observée en bord de route mais surtout dans les champs de tournesols.
- **Réalisation d'un kit de communication à destination des communes** comprenant une synthèse réglementaire, un document sur les dates de gestion des espèces exotiques envahissantes, la charte d'engagement des communes, deux communiqués de presse à insérer dans les bulletins municipaux et un bandeau internet. Un flyer présentant ce kit est distribué aux collectivités lorsque les animateurs locaux vont les rencontrer. Ce kit a été envoyé par mail à toutes les communes ou collectivités de la région Centre-Val de Loire.
- **Traitement des déchets** : suite au stage de Dorine Vial (2014), un recensement des centres de déchets a été réalisé et a permis de dénombrer 350 centres de traitement potentiels de plantes invasives, dont une centaine sont des centres industriels (compostage et méthanisation). Un outil informatique a été conçu et permet de rechercher des centres de traitement en fonction de la zone géographique et/ou du type de traitement souhaité. Ces données étant privées, cet outil n'est accessible que par le Cen Centre-Val de Loire, qui transmet les contacts en fonction des demandes reçues. Chaque structure va être informée de sa figuration dans le listing et pourra demander à tout moment d'en être retirée. Elles recevront également des informations concernant les espèces invasives et les risques liés à leurs déchets. Cet outil s'adresse aux gestionnaires d'espaces naturels et concerne la prise en charge des plantes issues de chantiers de gestion (ne prend pas en compte les risques de propagation liés aux travaux d'entretien de jardin ni la gestion des terres contaminées).
- **Réactualisation de la liste en fonction de l'évolution de la répartition des espèces** : l'arrivée de nouvelles espèces émergentes sur la région a été constatée, avec l'Eventail de Caroline (*Cabomba caroliniana*), le Sporobole engainé (*Sporobolus vaginiflorus*) et l'Epilobe à petit fruit (*Epilobium brachycarpum*). En revanche, d'autres espèces sont passées en liste d'alerte, telles que la Jacinthe d'eau et la Laitue d'eau (absence de naturalisation), afin de concentrer les actions sur les espèces émergentes dont les risques d'invasion sont réels. L'Epilobe à petit fruit est un cas d'absence de connaissance de répartition (et non d'absence de l'espèce), cette espèce arrivant de l'Allier le long des voies de chemin de fer. Ces axes ne sont pas systématiquement contrôlés lors de la réalisation des missions d'inventaire du CBN, alors qu'ils représentent un vecteur de propagation pour les espèces invasives. L'Epilobe est ainsi une espèce à suivre et à traiter de façon rapide, notamment concernant la partie Allier où deux stations comportant plus d'une centaine d'individus sont déjà connues.
- **Précision taxonomique de certaines plantes invasives** : un travail de précision taxonomique de l'Egérie dense est actuellement en cours suite à la parution de la nouvelle flore de France, qui mentionne une confusion possible de cette espèce avec *Drilla verticillata*, une espèce aquatique

fortement invasive en Amérique du Nord. Concernant la Sagittaire à feuille large (*Sagittaria latifolia*), elle pourrait être confondue avec d'autres sagittaires exotiques également introduites en France.

Perspectives 2016 :

Une information des collectivités concernées par la présence et les risques liés à la Berce du Caucase est envisagée, avec une proposition de réunion. D'autre part, la sensibilisation sur l'Ambroisie sera poursuivie avec la formation de référents par collectivité ainsi que de conseillers agricoles sur une proposition de la chambre d'agriculture du Cher.

A la demande du service « routes » des départements du Cher et du Loir-et-Cher, une formation sera organisée pour les gestionnaires des voies de communications. De plus, un groupe de travail avec les horticulteurs sera mis en place (à l'instar de la démarche existant dans les Pays de la Loire), qui comprendra l'union des paysagistes, le comité des horticulteurs de la région Centre et le CBN BP.

Bassin de la Vienne (Anne-Charlotte Jean, EPTB Vienne)

En 2014, une évaluation de toutes les actions mises en place a révélé une concentration des actions autour des gestionnaires des milieux aquatiques (techniciens de rivière), avec qui l'EPTB Vienne travaille déjà dans le cadre de ses missions d'assistance et d'appui technique aux porteurs de projets, notamment de contrats territoriaux. Dans ce cadre, une formation sur les espèces émergentes a été organisée en septembre, qui a comporté une partie terrain réalisée au jardin botanique de Limoges où la plupart des plantes invasives ont pu être observées.

Des rencontres avec les techniciens de rivières ont eues lieu, afin de recenser les actions réalisées et de préciser l'accompagnement des acteurs concernant les plantes invasives.

Une convention de partenariat a été rédigée suite à la mise en place de l'observatoire des plantes exotiques envahissantes du Limousin, afin de clarifier les actions de chacune des coordinations et l'orientation des acteurs locaux vers les référents pertinents.

Concernant les perspectives pour l'année 2016, le programme annuel d'actions est en cours de définition. Une formation sera très certainement organisée, dont le sujet dépendra des besoins identifiés par les acteurs locaux.

Limousin (Amélie Bodin, CPIE des Pays creusois ; Christel Goutieras FDGDON 87 ; Laurent Chabrol, CBN MC)

L'Observatoire des plantes exotiques envahissantes du Limousin est animé par trois structures départementales : le CPIE des Pays Creusois, le CPIE de la Corrèze et la FDGDON Haute-Vienne. Tous trois partagent les mêmes objectifs d'amélioration de la connaissance sur les départements (inventaires), d'accompagnement des collectivités et des particuliers (gestion et connaissance) et de relais départemental. Les trois structures animatrices de l'observatoire se réunissent deux fois par an pour réfléchir aux orientations, développer le site internet et concevoir des documents de communication. L'ARS Limousin a sollicité l'observatoire pour intervenir auprès du grand public sur l'Ambroisie et la Berce du Caucase. Des plaquettes ont été réalisées à cette occasion et largement diffusées.

Creuse :

- **Sensibilisation sur l'Ambroisie :** une formation de sensibilisation a été réalisée en Creuse auprès de personnels du corps médical (pharmaciens, médecins, allergologues). Malgré un nombre restreint de participants, cette formation a reçu de nombreux retours positifs attestant de l'intérêt de la démarche. D'autre part, un partenariat a été mis en place avec la chambre d'agriculture pour former les conseillers agricoles afin qu'ils aient un rôle de relais auprès des agriculteurs ayant de l'Ambroisie sur leurs parcelles et les accompagnent dans la gestion à mettre en place. Cette démarche existe depuis deux ans et une évolution des pratiques agricoles a été constatée.
- Des **conférences-débats** sur les plantes exotiques envahissantes à destination du grand public (retraités, randonneurs) ont été organisées. Un travail est en cours afin de concevoir des outils pédagogiques simples d'utilisation et de compréhension, afin de les utiliser dans ce type de rencontres.

- Un **inventaire exhaustif de l'ensemble des plantes exotiques envahissantes présentes sur une commune** a été effectué dans le cadre d'un stage. Ce travail comprenait également la priorisation des sites d'intervention et la formulation de conseils de gestion.
- **Action de gestion de la jussie** : cette action a été préparée grâce à la consultation de plusieurs experts (Nicolas Pipet, Alain Dutartre, Laurent Chabrol) et a mené à la rédaction d'un protocole ainsi qu'à la mise en place de suivis des herbiers en association avec les propriétaires et des volumes arrachés (50 m² envahis). Le protocole est disponible et une fiche expérience de gestion sera rédigée ultérieurement, de nouveaux arrachages étant à prévoir suite à l'implantation de boutures de jussie dans la vase malgré l'utilisation de filets. Lorsque les deux espèces de jussies sont présentes, *L. grandiflora* domine rapidement *L. peploides*. Il est donc important de dater les observations de jussies car les stations où elles sont observées en mélange peuvent vite devenir obsolètes. D'autre part, au vu du nombre important de stations où les deux espèces sont observées en mélange, le risque de voir apparaître des hybrides est non négligeable.

Haute-Vienne et Corrèze : les actions mises en œuvre dans le département de la Haute-Vienne et de la Corrèze sont sensiblement les mêmes que celles décrites pour la Creuse.

CBN Massif Central : le CBN a mis à jour de la [liste des plantes exotiques envahissantes du Limousin](#) (316 espèces considérées), afin d'identifier les espèces émergentes. Il a d'autre part proposé une formation aux agents d'espaces naturels, citoyens et jardiniers de toutes les communes de l'agglomération de Limoges (une vingtaine de participants).

Le réseau de surveillance du CBN, en lien avec les associations locales de botanistes, a détecté 3 nouvelles espèces (en cours de validation), comprenant un carex rhizomateux (nouvelle espèce exotique pour l'Europe) observé sur un étang situé sur le bassin de la Vézère (bassin Adour-Garonne) et une espèce ressemblant à la gratiole officinale, trouvée sur le bassin de la Vienne. De plus amples informations seront transmises au groupe de travail de bassin lorsque les espèces auront été identifiées. D'autre part et dans le cadre de la fusion des régions, un travail d'intégration de l'ensemble des données flore du CBN Massif central à [l'OFSA](#) (Observatoire de la Flore Sud-Atlantique) est en cours.

Poitou-Charentes (Léna Rabin, FMA)

Bilan des actions réalisées en 2015 :

L'ORENVA est co-animé par Léna Rabin (FMA), Isabelle Laroche (région Poitou-Charentes) et Amandine Riberaud (ORE), avec l'appui du CBN Sud-Atlantique pour les aspects liés à l'expertise et la formation.

- **Formation sur la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes** : suite à plusieurs années de formation à la reconnaissance des plantes invasives, une formation orientée sur les [espèces émergentes](#) a rassemblé 20 personnes. Des formations territoriales au cas par cas ont également été organisées, comme celle proposée aux techniciens d'espaces naturels de la communauté de communes de l'île d'Oléron ou des équipes chargées de l'arrachage de la Jussie sur les marais de Rochefort (15 participants). Elles permettent de cibler les espèces posant réellement problème sur un territoire donné lors de la formation et sont actuellement préférentiellement organisées dans les territoires déficitaires en animation.
- **Espèces exotiques émergentes** : deux espèces ont récemment été identifiées en Poitou-Charentes : [Cotula coronopifolia](#) (espèce plutôt littorale, observée sur le lieu-dit Près des Salines sur la commune de Charron, dans la nord du département de la Charente Maritime) et la [Crassule de Helms](#) (800 m² envahis sur un site très fréquenté par les pêcheurs dans les Deux-Sèvres). Le protocole de veille et d'intervention précoce actuellement en cours de formalisation va être mis en œuvre sur ces deux sites. Celui-ci propose deux documents simples à destination des observateurs et des gestionnaires, permettant de clarifier les échanges et les personnes à contacter (plusieurs référents ont été identifiés), ainsi qu'un document cadre synthétisant l'intégralité de la démarche.
- **Réalisation de cartes de suivi et de cartes de synthèse pluriannuelles**, certains acteurs ne réalisant pas un suivi annuel mais un suivi exhaustif de leur secteur tous les 2-3 ans.
- **Application SMART** : adaptée d'une application développée pour les gardes de l'ONF, son masque de saisie reprend celui de l'ORENVA. Sa mise en œuvre sera accompagnée d'une enquête réalisée auprès des gestionnaires pour étudier leurs habitudes de saisie des données. L'application a été reprise par le CPIE Corrèze (avec adaptation du masque de saisie) et une

réflexion est en cours afin de proposer une saisie cartographique des données. Cette application Open Source ne fonctionne que sous Android et a été valorisée via plusieurs lettres d'information (FMA, lettre des rivières, IBMA, etc.). Les données ne sont actuellement pas validées car l'application est uniquement utilisée par les gestionnaires. La question se posera si elle est par la suite ouverte au grand public, ce qui permettrait potentiellement de faire remonter plus d'informations : suite à la création de Naturalist, une application émanant de Visionature, les observations recueillies sont passées de 20.000 par an à 30.000 par mois, ce qui a nécessité la mise en place de protocoles de vérification de la donnée.

- **La première lettre d'information annuelle** de l'ORENVA est parue en septembre. Cet outil permet notamment la diffusion des alertes concernant l'observation d'espèces émergentes.
- **Les deux exemplaires de l'exposition bassin**, réimprimés par l'ORENVA, ont été empruntés une trentaine de fois. Cet outil est demandé et régulièrement utilisé.

Perspectives 2016 :

Outre la poursuite des actions engagées en 2015, plusieurs thèmes de travail sont envisagés en 2016, tels que les sciences participatives et la gestion des déchets. Un stagiaire va être recruté afin de travailler sur ce second volet.

La fusion des régions soulève des interrogations quant à la poursuite de l'observatoire et de son échelle d'action. De même, des difficultés de financement liées aux délais du lancement du plan Loire IV ont été rencontrées en 2015. Dans le but de pérenniser cet observatoire qui existe depuis 7 ans, l'ORENVA s'est finalement orienté vers le Feder régional, plus cohérent en terme de territoire régional, seule la moitié de la région Poitou-Charentes étant comprise dans le bassin versant de la Loire.

Pays de la Loire (Roland Matrat, DREAL Pays de la Loire)

Bilan des actions réalisées en 2015 :

Un stage a permis de réaliser une évaluation de la stratégie 2012 dans les départements. Les éléments principaux issus de ce travail sont que la stratégie est bien prise en compte, mais un essoufflement des réseaux et l'animation parfois défailante aboutissent à un manque de relais entre les échelles locales et régionale.

- **Suivi des espèces** : La cartographie des espèces d'après les données 2014 (données des réseaux dédiés, CBNB, FREDON) se poursuit, ainsi que la production de cartes pluriannuelles afin d'éviter les biais liés à l'absence de remontée de données certaines années. Une première utilisation de l'application de saisie Internet devrait permettre de représenter les données 2015, bien qu'un problème concernant l'import des données subsiste. La liste des plantes exotiques envahissantes est en cours de réactualisation par le CBN de Brest. D'autre part, un protocole de détection précoce sera progressivement mis en place. Il concerne une liste restreinte d'espèces prioritaires (mais non exhaustive) orientée sur les espèces émergentes les plus problématiques. Un travail sur le suivi de ce protocole et les financements nécessaires à l'action rapide est également en cours.
- **Gestion et Recherche** :
 - La mise en œuvre du **pacte Jussie en Brière** a débuté en 2015. L'enjeu de cette démarche coordonnée par le PNR de Brière est de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet global de lutte contre la jussie. Le pacte comprend des actions sur la forme de jussie aquatique (identifiée depuis plus de 10 ans), mais également sur la jussie terrestre, la surface des prairies contaminées ayant été multipliée par 5 en 4 ans. Deux expérimentations sont en cours et donnent des résultats intéressants (envois d'eau salée dans les canaux, utilisation de saumure sur les prairies). Ces travaux s'inscrivent dans une perspective d'utilisation de l'eau salée « en routine ». L'utilisation de sel étant actuellement interdite, un dossier est en cours de constitution pour une homologation au niveau européen. D'autre part, une démarche d'évaluation des risques de colonisation de prairies et de priorisation des actions a été engagée et ce travail a pour but d'être élargi à l'échelle d'un département voire de la région. De plus, un guide de bonnes pratiques agricoles est en cours de rédaction par la chambre d'agriculture afin d'éviter l'installation de la jussie sur les prairies.

- Le rapport sur les études réalisées sur les **Hydrocharitacées** (2013–2015) est finalisé. Sa diffusion est restreinte mais son résumé est accessible sur la [base documentaire](#) du Centre de Ressources Loire nature.
 - Un projet de **LIFE** concernant le **Xénope lisse** et la **Grenouille taureau** a été déposé en octobre (cf. partie 8).
 - Deux **plans de lutte au niveau régional** sont en cours. Le premier concerne [l'Hydrocotyle fausse renoncule](#) (CBNB) et le second les espèces du Plan Régional Santé Environnement (FREDON, ARS), à savoir l'Ambroisie et la Berce du Caucase.
 - Des actions destinées à freiner la colonisation des **écrevisses de Californie** ont été mises en place dans un objectif de préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs. Ces actions portées par le PNR Normandie-Maine présentent des résultats intéressants.
 - La DREAL poursuit son travail de clarification réglementaire et technique concernant la **gestion des déchets issus de plantes invasives** (valorisation agricole, brûlage) et de recherches sur la méthanisation en Loire-Atlantique. Un travail est actuellement en cours pour lister les centres de traitement dans le département de la Loire-Atlantique. En Vendée, un contentieux est en cours entre une entreprise et un syndicat de marais sur le statut des plantes invasives et de leurs déchets. Si ce cas fait jurisprudence, cela peut à terme aboutir à des obligations de compostage ou d'export de ces déchets.
 - Le groupe régional a accueilli une délégation japonaise venue se renseigner sur la gestion de la jussie, qui est une problématique émergente au Japon. Suite à cette rencontre, un projet de recherche France-Japon financé par des fonds japonais pourrait être monté.
- **Formation** : une journée de formation régionale sur les espèces émergentes a été organisée avec le CBRH dans le Maine-et-Loire et a rassemblé une vingtaine de participants (DDT, syndicats de rivières, techniciens, etc.).
 - **Communication** : le code de conduite « Horticulture et invasives » a été envoyé pour adhésion aux communes signataires par les animateurs de Sage (relais locaux). Actuellement, le code a été ratifié par une trentaine de professionnels, collectivités et architectes paysagistes. D'autre part, une soirée d'information grand public a été organisée par le CPIE Logne et Grand Lieu. De plus, des fiches « expériences de gestion » (20-25 fiches) sont en cours d'élaboration par le FMA et le Cerema.

Perspectives 2016

- **Gouvernance et animation** : en 2016, une nouvelle gouvernance du groupe espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire avec le Cen Pays de la Loire se mettra progressivement en place. L'animation portera sur 5 axes prioritaires (coordination, détection précoce, gestion et recherche, prévention, observation). La prochaine réunion plénière du groupe régional se déroulera les 25 et 26 janvier 2016. Au niveau des financements, une inquiétude est partagée concernant la loi NOTRe qui empêcherait le financement des fédérations départementales de pêche par les départements, ce qui pourrait poser des problèmes dans le financement de relais départementaux.
- **Gestion et recherche** : outre la poursuite du pacte Jussie en Brière, du groupe Hydrocharitacées, du recensement des centres de traitement de déchets, une étude économique réalisée en lien avec l'INRA de Montpellier sera initiée en 2016. Le suivi des interventions sur les espèces émergentes sera renforcé (financement, brigades) et des priorités d'action en fonction des espèces et des sites seront établies pour orienter les actions et les financements. D'autre part, un réseau concernant le suivi des espèces terrestres et des renouées asiatiques en particulier sera constitué, ainsi qu'un renforcement des réseaux d'observation en associant de nouvelles structures.
- **Formation** : une journée de formation devrait à nouveau être organisée sur les espèces émergentes. Un support de formation type a été réalisé par Roland Matrat, qui propose de le mettre à disposition des autres coordinations territoriales.
- **Communication** : l'alimentation de l'extranet et la démarche d'adhésion au code de conduite (adhésion en ligne, stage en tutorat avec IUT d'Angers sur espèces de substitution) seront poursuivies. Une réflexion sera d'autre part menée afin de décider des suites à donner quant au site internet dans le cadre de la co-animation DREAL-Cen Pays de la Loire.

Suite à la stratégie 2005 à 2010 (concernant surtout les renouées), une seconde stratégie de lutte (2012-2017) a été rédigée et mis en œuvre. Le Comité départemental plantes invasives de la Loire est présidé par le vice-président du département et comprend un représentant du préfet et de l'ARS. Le CPIE des Monts du Pilat est l'animateur du pôle relais plantes invasives, qui possède un rôle d'information auprès des gestionnaires et du grand public. Ce pôle est financé par l'AELB, la région Rhône-Alpes, l'ARS, l'Etat et le département de la Loire. La stratégie repose sur 3 espèces ou groupes d'espèces prioritaires : l'Ambroisie, les Jussies et les Renouées asiatiques, dont l'objectif est de limiter leur propagation et prévenir l'apparition de nouvelles espèces invasives sur le département de la Loire.

Suite à la réactualisation de la liste des plantes exotiques envahissantes présentes sur le département par le CBN et son croisement avec les notions d'enjeux environnementaux, sécuritaires et d'usages de la stratégie départementale, 6 plantes à surveiller sur le département de la Loire ont été identifiées : le Myriophylle du Brésil, le Lysichite d'Amérique, l'Amorphe arbustive, l'Egérie dense, la Crassule de Helms et l'Hétéranthera en forme de rein. L'étêtage du Lysichite fonctionne bien et a été suivi par le CBN. En Auvergne, cette espèce prolifère fortement sur quelques stations. Concernant l'Amorphe arbustive, il a envahi les berges d'un plan d'eau privé (sûrement planté par le propriétaire) et la proximité d'un cours d'eau ainsi que les risques de propagation lors de l'intervention rendent toute action de gestion délicate. Cette espèce dont les populations deviennent fertiles et peuvent se propager rapidement est extrêmement invasive dans le sud de la France.

Bilan des actions réalisées en 2015 :

- **Un réseau de référents « plantes invasives »** a été mis en place, grâce à la proposition de formations gratuites aux communes et intercommunalités ligériennes (formations générales et plus spécifiques sur les renouées, l'ambroisie, la mise en place d'un plan de gestion de lutte, etc.). Depuis 2013, 265 personnes de 150 structures ont été formées. Suite à la formation, il est proposé aux participants de devenir volontaires et d'identifier un référent sur leurs communes. A ce jour, près de 170 référents ont été désignés. Ils se réunissent chaque année afin de partager leur expérience. La prochaine réunion devrait se dérouler au printemps 2016 et comportera une réflexion en atelier sur la mobilisation et l'implication accrue des élus dans la lutte contre les plantes invasives. L'envoi de lettres d'informations et la poursuite des sessions de formation permettent de pérenniser la dynamique.
- **Lien avec la chambre d'agriculture** : une réflexion est actuellement en cours afin d'étudier les possibilités d'actions avec la chambre d'agriculture, les espèces invasives posant des problèmes de rendement aux agriculteurs.
- **Elaboration d'un guide sur les plantes exotiques envahissantes** : un guide à destination du grand public est actuellement mis en page. Il a pour objectif de préconiser les bons gestes à avoir concernant les plantes exotiques envahissantes et l'identification des contacts locaux.
- **Communication** : des opérations de sensibilisation utilisant les expositions (FCEN et Ambroisie) sont organisées afin de proposer aux particuliers de faire remonter des informations.
- **Programme de recherche sur les renouées asiatiques** : un programme de recherche de 2 ans renouvelable (post-doctorat) vient d'être lancé avec le LEHNA¹. Il est financé par l'AELB, la région, le Feder Loire et le département. Ce programme porte sur l'étude de la résistance biotique pour limiter la performance des espèces invasives et consiste à rechercher des espèces végétales occupant la même niche écologique que les renouées asiatiques (théorie de la coexistence) et plus performantes. Il comportera également un volet d'étude portant sur les molécules allélopathiques.
- **Suivi des opérations de lutte** : le questionnaire d'enquête de l'ARS a été adapté afin d'intégrer des questions portant sur d'autres espèces invasives que l'Ambroisie.

Perspectives 2016

En 2016, les actions engagées décrites ci-dessus seront poursuivies. Concernant les formations, une remise à niveau sera proposée afin de prendre en compte le renouvellement des agents dans le département.

¹ LEHNA : Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés

La stratégie arrivant prochainement à son terme, une réflexion est envisagée afin d'identifier des actions à réaliser avec les pépiniéristes et les travaux de BTP pour étudier les possibilités d'intégration de clauses concernant les espèces invasives dans les règlements de voirie des marchés publics.

3. Actualités des réseaux de coordination sur la faune :

Réseau Vertébrés exotiques envahissants (VEE) du bassin de la Loire (Paul Hurel, ONCFS)

Les missions du chargé de mission Loire ont été recentrées depuis 2015 sur le réseau « Mammifères du bassin de la Loire ». L'ONCFS reste référent sur un certain nombre de groupes taxonomiques invasifs liés à ses actions. Dans la continuité du réseau VEE, un stage de formation sur la faune invasive a été organisé en 2015 (une quinzaine de personnes formées). Ce stage sera assuré en 2016 par la FCEN, en lien avec l'ONCFS.

L'ONCFS a lancé 3 enquêtes en 2016, portant sur l'Erismature rousse, la Bernache du Canada et l'Ouette d'Egypte, dont l'objectif est l'obtention de cartes de répartition nationale, grâce à un renforcement du nombre de jours agents alloué au suivi de ces espèces. Une veille particulière sera par ailleurs mise en place concernant la Perruche à collier (principalement en région parisienne), mais aussi pour quelques autres espèces telles que le Cerf muntjac ou le Wallaby de Bennett. Ces espèces sont en effet de plus en plus observées dans le milieu naturel. D'autre part, l'ONCFS participe à l'étude sur le régime alimentaire du Raton laveur en Auvergne.

Groupe faune exotique envahissante de la région Centre (Paul Hurel, ONCFS)

Plusieurs coordinations territoriales du bassin prennent actuellement en compte la faune exotique envahissante, telles que l'Auvergne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie. Dernièrement, un groupe de coordination sur la faune invasive s'est formé sur la région Centre-Val de Loire. En 2015, des structures référentes ont été identifiées pour chaque groupe taxonomique. Un travail a également été réalisé afin d'identifier les espèces exotiques présentes dans la région Centre-Val de Loire et les hiérarchiser grâce la méthode ISEIA, afin d'orienter les actions sur quelques espèces de faune (remontée de données, cartographie et actions de gestion).

Prise en compte de la faune exotique envahissante à l'échelle du bassin Loire-Bretagne (Sylvie Varray, FCEN)

La FCEN a organisé une journée technique sur la faune exotique envahissante qui s'est déroulée le 22 octobre 2015 à Lapalisse (60 personnes). Tous les documents relatifs à cette journée sont accessibles sur le [Centre de Ressources](#). Cette journée a mis en évidence une forte attente concernant cette thématique et en particulier sur les méthodes de gestion de la faune exotique envahissante.

D'autre part, la FCEN va s'attacher à favoriser l'émergence de coordinations sur la faune exotique envahissante au niveau du bassin afin de structurer les échanges.

4. Stratégie de gestion et suivi de la mise en œuvre du programme d'actions : (Sylvie Varray, FCEN)

Lien entre les actions des coordinations territoriales et la stratégie de bassin :

La stratégie de bassin a été rédigée par le groupe de travail et validée par ses partenaires institutionnels et financiers en 2014. Ce document a pour objectif de partager de grandes lignes directrices à l'échelle du bassin et d'assurer la cohérence entre les différentes actions mises en place au niveau local. Il est de ce fait important de mettre en évidence le lien entre les actions territoriales et la stratégie de bassin lors du dépôt des dossiers de demande de financement. Le programme d'actions a été rédigé afin de proposer un cadre commun à la déclinaison de la stratégie de bassin dans les groupes d'animation locale.

Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de bassin :

Le programme d'actions de la stratégie de bassin du groupe de travail Loire-Bretagne a été diffusé en mai 2015. Chaque fiche action comporte des indicateurs de suivi et/ou de réalisation de l'action décrite. Les données permettant de renseigner ces indicateurs détenues par les coordinations territoriales ont été rassemblées dans un tableau afin d'informer les animateurs du type de données attendues à l'échelle bassin. Ces informations peuvent exister sous différentes formes et transmises au fur et à mesure à l'animation de bassin, l'essentiel étant que les données parviennent à l'animation de bassin. Ce travail nécessite des échanges réguliers entre l'animation de bassin et les coordinateurs territoriaux, et il est proposé aux coordinateurs territoriaux des points téléphoniques réguliers (tous les 1,5 à 2 mois).

Concernant l'indicateur sur le suivi du nombre de chantiers : chaque maître d'ouvrage étant propriétaire des données indiquées dans la fiche de suivi de chantier, il est proposé de ne conserver que les champs nécessaires au renseignement de l'indicateur, à savoir l'espèce, l'année et la commune où le chantier a été réalisé. Cela permettra d'avoir une estimation du nombre de chantiers réalisés à l'échelle bassin, bien que l'exhaustivité ne soit pas attendue, et par ce biais de l'évolution de la prise en compte de la thématique. Il favorisera également un retour aux gestionnaires afin de leur présenter l'information connue au niveau régional et bassin.

Une évaluation de la stratégie est prévue en 2017 et en 2020, où une synthèse et une analyse de l'ensemble des indicateurs sera réalisée et diffusée au groupe de travail.

Fiches « expérience de gestion » : le travail de rédaction de fiches « expérience de gestion » réalisé par la FCEN est complémentaire à celui du groupe de travail IBMA, tant par les espèces suivies que par l'échelle considérée. Il est important que les gestionnaires aient accès à l'ensemble des fiches expériences de gestion existantes, que ce soit celles du Centre de Ressources Loire nature ou du site du groupe de travail IBMA. Une réunion est prévue entre la FCEN et l'UICN afin d'étudier les possibilités de mutualisation. La rédaction de ces fiches prend du temps et toutes les expériences ne peuvent être valorisées, certaines données relatives aux suivis après travaux étant souvent manquantes. Cette démarche permet cependant d'accompagner les gestionnaires et de les faire évoluer dans la préparation des actions de gestion, ce qui représente l'un des axes importants du groupe de travail de bassin depuis sa création.

Diffusion des outils du groupe de travail Loire-Bretagne :

Un bilan de la diffusion des outils du groupe de travail a été présenté :

- Guide de reconnaissance des plantes invasives du bassin Loire-Bretagne : imprimé en 2010 en 4000 exemplaires, puis réimprimé en 2500 exemplaires, il reste un stock d'environ 250 exemplaires à la FCEN. Au vu du succès de ce guide, il devrait être épuisé l'année prochaine. La question de sa réédition/complétion se pose alors, cet ouvrage étant très apprécié lors des formations. Il a été téléchargé 7642 fois en 2015.
- Manuel de gestion : imprimé en 2010 en 1700 exemplaires et épuisé, le manuel est disponible en téléchargement (téléchargé 4524 fois en 2015).
- Exposition de 11 panneaux : réalisée en 2012, elle a été empruntée 15 fois entre 2013 et 2014 pour une durée d'emprunt moyenne d'un mois. Elle a été reproduite 9 fois, de manière complète (CEN Centre, région Poitou-Charentes, Conseil général de la Loire, EPTB Vilaine, Nantes Métropole, EDENN) ou partielle (Muséum d'Angers, CPIE des Pays creusois, SMAT du Haut Allier) et a été téléchargée 500 fois en 2015 sur le site du Centre de Ressources Loire nature. Cet outil est très apprécié pour l'information et la sensibilisation. La FCEN s'est dotée d'un second jeu de panneaux début 2015.

- Affiches : deux modèles d'affiches sur les EEE ont été créés en 2014 et imprimés en 3000 exemplaires chacun. 1500 exemplaires de chaque modèle ont été distribués (168 téléchargements en 2015).
- Plaquettes sur le groupe de travail : le groupe a édité des plaquettes en 2009, 2013 puis 2015. La dernière version porte sur la stratégie de bassin et de son programme d'actions. Elle a été éditée en 1500 exemplaires, dont 804 ont été diffusés.
- Stratégie de gestion 2014-2020 : une brochure présentant le texte de la stratégie de gestion du bassin (sans le programme d'actions) a été éditée en mai 2015 en 200 exemplaires, dont 150 ont été diffusés.

La totalité des outils du groupe de travail représentent près de 30.000 téléchargements sur le site du Centre de Ressources Loire nature pour l'année 2015, attestant que ces documents sont demandés et utilisés.

5. Séminaire d'échange 2016 : (Sylvie Varray, FCEN)

La FCEN prévoit d'organiser un séminaire d'échanges sur deux jours, pour environ 150 personnes et qui se déroulerait dans le secteur de Tours.

Le groupe de travail de bassin existe depuis 13 ans et s'est constitué un réseau de coordinations territoriales lors de la phase III du plan Loire grande eau. Ses outils et sa stratégie sont des éléments à valoriser. Dans ce contexte, plusieurs enjeux et objectifs sont proposés au groupe de travail de bassin pour l'organisation de cette journée, tels que le porté à connaissance de l'organisation du groupe de travail, sa stratégie et ses outils, la valorisation des actions mises en œuvre aux différentes échelles, le lien existant entre la recherche et les gestionnaires qui est une thématique clé depuis la création du groupe, toujours d'actualité.

Le groupe de travail a été sollicité pour réagir sur des propositions de contenu et le déroulement du séminaire d'échange. Celui-ci souhaite que le nombre de personnes présentes se rapproche de celui accueilli lors des rencontres en 2013, soit 200 personnes. Il propose également qu'une session à destination du grand public soit prévue, avec par exemple la projection d'un film lors de la soirée. Suite aux Assises nationales sur les espèces exotiques envahissantes organisées en 2014 par l'UICN (où le groupe de travail et ses outils ont été présentés), il est proposé que ce séminaire permette de préciser et d'affiner les thématiques abordées lors des assises afin de mettre en avant la pertinence de l'échelle bassin dans la coordination des actions. Le lien entre l'analyse systémique et les actions territoriales est également une thématique prégnante du bassin qui pourrait être reprise lors du séminaire. Cette rencontre pourrait également favoriser les échanges entre les structures locales et les coordinations régionales, afin de rapprocher les territoires de leurs têtes de réseaux (et inversement). Le travail en atelier pourrait dans ce cas être à privilégier.

Choix de la période : la journée s'adressant aux gestionnaires, aux chercheurs et aux acteurs locaux, il est proposé que celle-ci se déroule au mois de novembre (sans sortie terrain). De plus, il est envisageable que des éléments concernant le règlement européen soient parus d'ici le séminaire d'échange, et la fusion des régions sera effective.

6. Liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin : point d'avancement (Sylvie Varray, FCEN)

La méthodologie utilisée pour réaliser la liste hiérarchisée de bassin est présentée au groupe de travail. Elle comprend deux étapes :

1. Utilisation de l'arbre décisionnel EPPO afin d'effectuer un premier classement des espèces en fonction de leur potentiel de dispersion et de l'importance de leurs impacts ;
2. Croisement de cette première classification avec la répartition des espèces à l'échelle bassin (inspiré d'ISEIA) pour identifier des priorités de gestion à l'échelle bassin.

Les données utilisées pour la classification des espèces seront synthétisées dans des fiches espèces comportant la justification du classement. Concernant les impacts, ils seront renseignés en précisant de manière explicite s'ils ont été observés à l'échelle locale, nationale ou européenne.

La rédaction de la note présentant cette méthodologie est en cours de finalisation et sera prochainement envoyée au groupe de travail pour validation. Récemment relue par Guillaume Fried (ANSES) qui a contribué à la méthodologie EPPO, elle a été jugée pertinente pour un usage élargi à aux espèces faunistiques. D'autre part, le groupe de travail est incité à proposer des espèces n'apparaissant actuellement pas dans la liste hiérarchisée de 2008 afin de les soumettre à la méthode proposée.

Concernant les espèces littorales : ces espèces seront conservées dans la liste de bassin, qui n'a pas pour objet de se substituer aux hiérarchisations réalisées aux échelles plus locales. Au vu de la surface du bassin Loire-Bretagne, celles-ci ont toute leur pertinence. La liste de bassin comportera une introduction précisant le cadre d'utilisation de la liste et sa complémentarité avec les classements réalisés dans les coordinations territoriales.

7. Réalisation de cartographies de répartition des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne : (Sylvie Varray, FCEN)

A la demande de l'AELB, un avenant a été déposé à la mission d'animation du groupe de travail de bassin 2015-2016 de la FCEN afin de réaliser un état des lieux de la connaissance de la répartition des espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire-Bretagne. Il sera réalisé en partenariat avec la FCBN et l'ONCFS et comprendra :

- Un volet flore, dont la cartographie sera réalisée à l'échelle communale (présence/absence), pour les espèces figurant sur la liste des plantes exotiques envahissantes du bassin de 2008 ;
- Un volet faune, dont la cartographie sera réalisée à l'échelle départementale (absence, présence ponctuelle, locale, largement répartie) pour les vertébrés exotiques envahissants hors poissons. Emmanuelle Sarat propose de consulter Nicolas Poulet pour savoir si des données seraient accessibles concernant les poissons et les crustacés d'eau douce.

Les détails concernant la réalisation des cartes sont encore à préciser avec la FCBN. Concernant le volet faune, la FCEN réalisera les cartes grâce aux données transmises par l'ONCFS. John Holliday a été récemment recruté par la FCEN pour animer le Centre de Ressources Loire nature et il sera associé à ce travail.

Les données issues des coordinations territoriales ne seront pas directement utilisées pour la réalisation de la cartographie, celles-ci étant très disparates et dans la majorité des cas transmises au CBN référent. Elles permettront cependant d'étoffer la discussion du rapport avec une analyse des données non transmises aux CBN pour les coordinations Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

8. Actualités nationales

Groupe de travail IBMA et UICN (Emmanuelle Sarat, UICN)

Deux documents ont été publiés en 2015 :

- Le guide « Connaissances pratiques et expériences de gestion », comprenant un volume sur les généralités et un autre regroupant 52 expériences de gestion. Le recueil des expériences de gestion se poursuit, avec 6 expériences rédigées en 2015. Elles sont accessibles sur le site du groupe de travail IBMA.
- La synthèse des assises nationales sur les espèces exotiques envahissantes qui se sont déroulées en septembre 2014, qui comporte des recommandations et des propositions de priorisation à destination des décideurs à l'échelle nationale.

Le groupe de travail IBMA travaille actuellement à la création d'une base d'information sur la gestion, qui comporterait 3 sous-bases :

- Une base sur les espèces, avec un renvoi vers des fiches espèces existantes (d'après la liste des espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques du groupe de travail réalisée en 2009) ;
- Une base sur la gestion, regroupant les différentes techniques de gestion, chaque technique étant reliée à une fiche expérience de gestion ;
- Une base bibliographique, dans laquelle seront recensés tous les documents liés à la gestion.

La base devrait être livrée mi-2016. Un état d'avancement sera réalisé au début de l'année 2016 afin de planifier l'organisation du travail à venir, des relectures et des validations étant nécessaires pour certains groupes d'espèces.

Le prochain numéro de la lettre d'information IBMA sera consacré à un travail réalisé avec l'Office International de l'Eau sur les stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes mises en œuvre dans les différents Etats de l'Union européenne. Si la France n'a pas encore de stratégie nationale concernant les espèces exotiques envahissantes, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans les pays voisins.

Règlement européen (Arnaud Albert, FCBN)

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) est en charge de l'application du règlement européen. Les échéances sont courtes et fixées par le règlement, mais Nadia le Botlan est en arrêt prolongé et n'a pas été remplacée au MEDDE. L'UICN a fait parvenir une lettre à Mme la Ministre pour formuler sa vive inquiétude concernant le manque d'implication de la France dans la mise en œuvre du règlement européen.

Le 2 janvier, une liste européenne sera adoptée sur 19 critères indiqués dans le règlement, puis chaque Etat membre pourra (ce n'est pas obligatoire) adopter une liste nationale selon ses propres critères (article 12). Actuellement, la liste européenne comporte 37 espèces : 14 végétales (7 terrestres, 7 aquatiques) et 23 animales.

La FCBN travaille avec différents partenaires à une stratégie nationale et à une méthode pour hiérarchiser les espèces qui sera probablement assez proche de celle mise en place au niveau bassin et à d'autres échelles.

Life CROAA (Sylvie Varray, FCEN)

La demande de subvention pour le projet CROAA (Control stRategies Of Alien invasive Amphibians in France) au titre du programme LIFE a été déposée à la Commission Européenne le 7 octobre dernier. Si elle est acceptée, le LIFE sera porté par la SHF et se déroulera de juillet 2016 à 2022.

L'objectif de ce LIFE est d'établir une méthodologie générale permettant de définir les stratégies de lutte optimales contre les amphibiens invasifs, en fonction des conditions rencontrées pour chaque population. Il a pour modèle la Grenouille taureau et le Xénope lisse. Ce Life a 7 bénéficiaires associés qui sont impliqués sur des actions préparatoires (préparation des actions de terrain, actualisation de la répartition, rédaction des protocoles de terrain, etc.) et des actions concrètes de conservation.

9. Points divers

- **Projet d'outil d'autoformation** : il est proposé de réfléchir à un outil d'autoformation pour les membres du groupe de travail, afin d'avoir des informations sur les nouvelles espèces signalées lors des réunions du groupe de travail. Une plaquette sur les espèces émergentes pourrait par exemple être conçue. De même, la FCBN pourrait également réaliser des fiches descriptives des nouvelles espèces, à l'image de celles déjà existantes.

- **Pectinella magnifica** : ce bryzoaire est largement observé. Une synthèse réalisée par Patrice Notteghem en 2009 (cf. [lien suivant](#)) sur la propagation de cette espèce en Bourgogne a été publiée dans la revue scientifique Bourgogne-Nature. Celle-ci est présente dans de nombreux départements de manière ponctuelle mais pérenne, où elle forme d'importantes colonies.
- **Les corbicules aquatiques** : Sylvain Vrignaud a réalisé une intervention très intéressante sur les mollusques aquatiques exotiques lors de la journée technique du 22 octobre dernier, accessible au [lien suivant](#). Ces espèces sont reconnues comme des espèces ingénieuses, mais leurs potentiels impacts directs sur les mollusques aquatiques indigènes restent mal connus. Karl Matthias Wantzen souhaite proposer un programme de recherche sur la Corbicule asiatique ayant pour objectif l'étude de l'hypothèse stipulant que la réapparition des herbiers de renoncule est due à la Corbicule asiatique. Emmanuelle Sarat rappelle qu'un paragraphe sur les impacts de la Corbicule apparaît dans le tome « Connaissances pratiques » de la publication réalisée par le groupe de travail IBMA ([Sarat et al., 2015](#)), page 35.